

## **PETR DU PAYS DE RETZ**

### **DELIBERATION**

**Séance du 2 octobre 2023**

Date de la convocation du Comité syndical: 26 septembre 2023  
Nombre de membres en exercice : 53  
Nombre de membres présents : 42  
Nombre de votants : 46

L'an deux mil vingt trois, le 2 octobre à quatorze heures trente, les membres du comité syndical du PETR du Pays de Retz se sont rassemblés "Salle du Conseil" à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul, sous la présidence de Mme BRIAND, Présidente.

**Etaient présents** : Mmes Eloïse BOURREAU GOBIN, Pascale BRIAND, Claire HUGUES, Aurélie GUITTENY, Nadège PLACE, Séverine MARCHAND, Françoise RELANDEAU, Christiane VAN GOETHEM, M. Jean Michel BRARD, Claude CAUDAL, Jean Bernard FERRER, Jacques PRIEUR, Luc NORMAND, Jacques RIPOCHE, Rémy ROHRABCH, Jacques MALHOMME **pour Pornic Agglomération Pays de Retz**, Mme Marie LINE BOUSSEAU, Annie BRIEND, Dorothée PACAUD, Sylvie GAUTREAU, M. Jean Pierre AUDELIN, Raymond CHARBONNIER, Michel OLIVIER **pour la Communauté de Communes Sud Estuaire**, Mme Laura GLASS, Laëtitia PELTIER, Nathalie GUIHARD, Manuella PELLETIER SORIN, Catherine PROU, M. Jean Marie BRUNETEAU, Christian GAUTHIER, Alain PINABEL, Laurent ROBIN **pour la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique**, Mme Sandrine LELIEVRE, M. Michel AURAY, Patrick BERTIN, Johann BOBLIN, Bernard COUDRIAU, Yannick FETIVEAU, Serge HEGRON, Frédéric LAUNAY, Christophe LEGLAND, Jean Yves MARNIER pour **Grand Lieu Communauté**.

**Etaient excusés** : M. Jacky DROUET, Pierre MARTIN, Gaëtan LEAUTE (pouvoir à Françoise RELANDEAU) **pour Pornic Agglomération Pays de Retz**, Mmes Florie LESAGE (pouvoir à Marie Line BOUSSEAU), Noëlle MELLERIN (pouvoir à Jean Pierre AUDELIN), M. Roch CHERAUD **pour la Communauté de Communes Sud Estuaire**, M. Thierry GRASSINEAU, Claude NAUD (pouvoir à Laurent ROBIN) **pour la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique** ; M. Emmanuel GUILLET, Stephan BEAUGE, Jean Jacques MIRALLIE **pour Grand Lieu Communauté**.

✂✂✂✂

### **OBJET : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GRAND-LIEU ET LE PETR DU PAYS DE RETZ POUR LA MISE A DISPOSITION AU PETR D'UN AGENT COMMUNAUTAIRE**

Par convention du 18 décembre 2015, et depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, la communauté de communes de Grand-Lieu met à disposition du PETR un agent titulaire, 1 ETP, en contrepartie de quoi le PETR apporte une participation financière annuelle correspondant à l'ensemble des coûts identifiés (traitement de l'agent, frais de déplacement...). Cette mise à disposition, renouvelée par avenant, prend fin le 4 décembre 2023.

Au regard des missions du PETR confiées à cet agent, il apparaît nécessaire de prolonger cette mise à disposition, et pour ce faire, de prévoir un nouvel avenant à la convention initiale.

Ainsi la reconduction de la mise à disposition de M. Baudry est proposée pour être prolongée jusqu'au 4 décembre 2026.

Entendu l'exposé de la Présidente,

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité

- **APPROUVE** le projet d'avenant à la convention de mise à disposition de M. Hugues BAUDRY auprès du syndicat mixte du PETR du Pays de Retz pour la période 2023-2026,
- **AUTORISE** Mme la Présidente à signer cet avenant et plus généralement à intervenir sur tout document administratif relatif à ce dossier.

Publication effectuée le :

La Présidente,



**PETR** du Pays de Retz  
**44270 MACHECOUL**